



# Communiqué de presse

06 juillet 2022

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## LES COMPTES DE L'UNÉDIC CERTIFIÉS SANS RÉSERVE

**Le Conseil d'administration de l'Unédic a approuvé les comptes de l'Assurance chômage lors de sa séance du 30 juin. Ils ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.**

La certification des comptes 2021 sans réserve démontre la gestion maîtrisée, efficiente et agile du régime d'assurance chômage piloté par les partenaires sociaux. En 2021, la crise qui a perduré en première partie d'année, puis la reprise économique plus rapide que prévu, ont mis à l'épreuve une nouvelle fois la gestion du régime.

Cette certification est l'aboutissement de travaux rigoureux nécessaires à la sécurisation des comptes, demandés par la gouvernance et menés par les services de l'Unédic.

Les collaborations constructives et transparentes avec l'Urssaf Caisse nationale et la CCMSA pour le recouvrement des contributions de l'Assurance chômage, l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement des allocations d'activité partielle pour le compte de l'État et de l'Unédic, ainsi que la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), ont permis d'attester de la maîtrise des flux financiers de ces organismes au profit du régime.

Les échanges nourris entre les commissaires aux comptes et la Cour des comptes ont donné lieu à une parfaite compréhension des informations financières, participant à la décision de certifier les comptes sans réserve.

L'Unédic poursuivra ce travail collectif dans le respect des exigences normatives, afin de sécuriser financièrement le régime pour protéger et accompagner les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises.